

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL352

présenté par

M. Fauvergue, rapporteur et Mme Thourot, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 20, après le mot :

« général »,

insérer les mots :

« près la cour d'appel dans le ressort duquel est affecté le fonctionnaire, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.